

200500307

ORDONNANCE

2005 A 69
6. 01. 05

663 200 285
63B 28



Nous, ALAIN SAULNIER, Président du Tribunal de Commerce d'ANCERS,

Vu notre ordonnance en date du 08/12/2004 ,n° de rôle 2004 010772,et désignant M.GILLES GABORIAU en qualité de commissaire aux apports concernant les sociétés STREGO et CIREC,

Vu les dispositions des articles L 236-11 ET L 225-147 du code de commerce ainsi que l'article 54-1 du décret du 23 MARS 1967,

Vu le courrier de SJVL en date du 04/01/2005,
Rétractons notre ordonnance et désignons en remplacement de M. GABORIAU,
M. Gilles ROYER
130 AV VICTOR CHATENAI
49019 ANGERS

en qualité de commissaire aux apports concernant les sociétés
STREGO, 4 RUE DE LANDEMAURE 49000 ANCERS,
ET
LA SOCIETE CIREC, 10 RUE DE L'EVENTAIL 72000 LE MANS,

Avec pour mission

- d apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature qui doivent être effectués à titre de fusion par la société CIREC ,
- d apprécier tous avantages particuliers stipulés,

Disons que la présente ordonnance sera notifiée à
SJVL
221 RUE DU DOCTEUR GUICHARD, BP 90210
49002 ANGERS CEDEX 01

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ANGERS, Le *5/1/05*

A large, handwritten 'X' mark is written across the page. To its right, there is a faint, illegible handwritten signature.



Requête déposée au N° 0001
du Tribunal de commerce
d'Angers
le 5.01.2005
sous le N° 000500307
P Le Greffier



Angers
Siège social :
221, rue du Docteur Guichard
B.P. 90210
49002 Angers Cedex 01
Tél : 02 41 66 62 80
Fax : 02 41 66 26 22
sjvl.angers@sjvl.org

Angers, le 04 janvier 2005

TRIBUNAL DE COMMERCE

A l'attention de Madame LAUNAY

Télécopie : 02 41 20 52 01

Dossier suivi par : Virginie CHARTIER

Objet : Société STREGO

RCS ANGERS 063 200 885

Nomination d'un Commissaire aux apports



Avocats

■ Angers

Hervé Marghiéri

Conseil en Droit des Sociétés

Conseil en Droit Social

François Gauthard

Conseil en Droit Fiscal

Pascal Giard

Conseil en Droit des Sociétés

Franck Fauchon

Corentin Criquet

Olivier Gan

Christine Morille

■ Chartres

Eric Gergès

Conseil en Droit Fiscal

Ludovic Tarnier

■ Cholet

Jean-Yves Belin

Bruno Loddé

■ Nantes

Gilles Camphort

Conseil en Droit des Sociétés

Jean-Eudes Ararit

Marie Bigot

Sylvain de Chaumont

■ Rochefort-sur-Mer

Jean-Pierre Guillo

Céline Giroire

■ Saumur

Marylène Saquer-Denizau

■ Tours

Danièle Bordron

Juriste

Philippe Héry

DESS Droit des Entreprises

Chère Madame,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme la décision de la société STREGO de demander à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de nommer en qualité de commissaire aux apports, Monsieur Gilles ROYER, demeurant 130 avenue Victor Chatenay - 49019 ANGERS, en remplacement de Monsieur Gilles GABORIAU dans les ordonnances précédentes du 8 et 14 décembre 2004 ainsi que pour celle présentée le 28 décembre 2004.

Avec nos remerciements,

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

H. MARGHIERI